

Le processus cartographique et l'interférence des savoirs: le conflit territorial relatif à la tribu des Fraichich lors de l'établissement de la frontière algéro-tunisienne au XIXe siècle

Dr. Houda Baïr

I. S. M. P. - Université de Tunis
Diraset-Études maghrébines

المخلص:

ارتبط تطور رسم الخرائط في جزء منه في القرن التاسع عشر بحركة التوسع الاستعماري مما دفع المستعمرين إلى تحديد الحدود الترابية لمستعمراتهم. لكن الحدود بين الجزائر- مستعمرة فرنسية- وتونس بقيت لمدة طويلة غير واضحة. وقد اعتمدنا في هذا الإطار تحليل المجال التري لقبيلة الفراشيش كمثال لدراسة الحدود في طور التشكل ولفهم كيفية تعود أفراد من هذه قبيلة على ممارسة تقنية الخريطة. وبناء على هذا المثال وهذا السياق، كيف يمكننا أن نحلل، من جهة تبادل وتداخل المعارف والخبرات، ومن جهة ثانية، هدف السلطة والمتمثل في استغلال الخريطة في رسم الحدود وإدارة المجال الترابي؟

الكلمات المفتاحية: رسم الحدود، الفراشيش، علم الخرائط،

الجزائر، تونس، الاستعمار الفرنسي، القرن 19.

Introduction

L'analyse des relations de complémentarité entre la géographie et l'histoire a conduit des chercheurs à présenter la géographie comme « l'œil de l'histoire » (Nordman, 1986 et 2006) parce qu'elle permet une meilleure connaissance du passé: la géographie – grâce d'ailleurs en grande partie à la cartographie... – rend en effet lisible et visible l'histoire des lieux et des territoires. La conception de cette complémentarité des deux disciplines s'inscrit dans une tradition française ancienne, mais on peut aussi penser qu'elle concerne beaucoup d'autres pays, en particulier ceux du Maghreb. L'historien français Fernand Braudel a

Abstract

In the XIXth century, the development of the cartography has been in connection with the process of the colonial expansion: the country which colonized had to define the territorial limits of its new territory. But, during a long time, the borders between French Algeria and Tunisia were imprecise because of the conflicts between France and Tunisian tribes. This contribution analyses the case of the tribe of the Fraichich in order to study the frontier "in process" and to understand how the members of this tribe have learned mapping. On the basis of this example, it is possible to observe the relations between European and indigenous abilities and to explain why a map is a tool of power in the context of the boundary and the political organization of a territory

Key words: Colonial Borders, Fraichich tribe, 19e Century, Cartography, Algeria, Tunisia

utilisé ces deux disciplines dans la recherche, publiée en 1949, qu'il a consacrée à la Méditerranée et au monde méditerranéen du XVI^e siècle : pour lui, l'espace est un facteur explicatif des divers aspects des civilisations et il écrit qu'une civilisation est un espace qui résulte à la fois du travail des hommes et de l'histoire (Braudel, 1949). La géographie et la cartographie donnent des précisions et des informations sur l'organisation des territoires, sur l'habitat, sur les conquêtes et la colonisation, sur les frontières... Ainsi, elles permettent de mieux comprendre les enjeux politiques du passé et du présent ; elles offrent la possibilité de connaître le processus des transformations sociales et politiques.

Instrument de connaissance géographique, la cartographie est aussi un outil de gestion politique et administrative : elle permet de réduire à une petite échelle et de simplifier la représentation de tout espace étudié. Pour l'historien aussi, la carte est un instrument très important de connaissance. L'histoire de la cartographie, c'est l'histoire des façons d'explorer, de mesurer et de représenter l'espace : son développement, qui est étroitement lié à celui de la géographie, a été très important en Europe à partir du XIX^e siècle. Au cours de cette période, qui suit la Révolution française, les pays européens ont connu une véritable mutation au niveau économique, politique, scientifique et technique. Le mouvement de colonisation qui est contemporain de cette mutation constitue un important facteur de diffusion ou d'imposition des idées et des modèles intellectuels de représentation et d'organisation des territoires, que ce soit au plan de l'identité nationale et de la construction de l'État ou à celui des échanges économiques, de l'évolution démographique ou de l'administration territoriale. Ce mouvement de colonisation a naturellement conduit à porter une grande attention aux frontières, dont on sait qu'elles sont très souvent le résultat d'un long et fluctuant processus. L'intérêt porté à la frontière est lié à l'importance qui a été accordée aux conflits territoriaux et à la question de l'identité, parce que les frontières délimitent le territoire sur lequel le pouvoir s'exerce. À l'aide de dessins et de travaux cartographiques, le colonisateur a toujours cherché à définir les bordures territoriales de ses conquêtes. La frontière entre l'Algérie et la Tunisie en offre un bon exemple : après avoir étudié en quoi elle illustre le mouvement de colonisation, qui est lui-même source d'un processus de construction territoriale, nous examinerons l'implication d'une tribu, celle des Fraichich, dans l'élaboration de cette frontière. Nous serons alors en mesure de dégager quelques enseignements sur les fonctions que remplit la carte dans la gestion des conflits, singulièrement en contexte de dualité culturelle.

1 – Contexte de la réalisation de la carte des Fraichich relative au conflit frontalier

Dans leur introduction à l'ouvrage collectif qu'ils ont consacré à la géographie de la colonisation, Hélène Blais, Florence Deprest et Pierre Singaravelou soulignent l'importance que représentent les récits de voyages, les cartes et les descriptions géogra-

phiques comme sources de l'histoire des empires coloniaux. Ces différentes formes de savoirs sur l'espace ont constitué un facteur déterminant de l'exercice du pouvoir colonial, en ce qui concerne d'abord la conquête puis la gestion des territoires coloniaux et impériaux (Blais, Deprest et Singaravelou, 2011, p. 7).

1.1 – Pouvoir colonial et tracé frontalier

Le développement des techniques de la cartographie a ainsi accompagné, au XIXe siècle, le mouvement d'expansion coloniale. L'occupation française a entraîné un mouvement de fixation des tribus de chaque côté de la frontière. Le développement d'un processus de gestion, de contrôle et de maîtrise des déplacements des tribus s'est en effet, engagé suite à la substitution d'une frontière topographique à une frontière ethnique : cela signifie que le pouvoir colonial ne s'est plus satisfait d'une délimitation mal définie et même mouvante et instable, qui correspondait à l'occupation du territoire par des populations semi-nomades et donc mobiles ; le pouvoir colonial a voulu parvenir à un tracé linéaire et à une définition précise des lieux. En d'autres termes, la frontière n'est plus une zone plus ou moins large, mais elle devient un simple trait sur une carte. Cette politique a engendré des révoltes et des rebellions successives et, de ce fait, une constante instabilité sociale sur ces territoires. Les opérations de traçage de la ligne frontalière ont donné lieu à la réalisation de divers dessins et représentations cartographiques destinés à définir avec précision, par l'autorité coloniale, une ligne de démarcation ; mais les enjeux territoriaux de cette définition ont aussi entraîné la participation et l'engagement de représentants de la population locale, en particulier pour défendre l'emplacement des tribus et leur espace traditionnel de vie. Selon Camille Lefebvre, pour comprendre les frontières africaines il convient de les inscrire dans un temps long et de retracer les étapes de leur établissement (Lefebvre, 2004, p. 24).

En ce qui concerne la fixation de la frontière entre la Tunisie et l'Algérie, le processus paraît tardif, même si les officiers français y ont porté attention dès les premières années qui ont suivi la prise, en octobre 1837, de la ville de Constantine et l'occupation de sa province, au nord-est de l'Algérie (Blais, 2014, p. 207). Certaines limites de la Régence de Tunis sont alors mal définies et elles le demeureront d'ailleurs encore longtemps, en raison à la fois de considérations diplomatiques et de tensions locales (Monchicourt, 1938, p. 37)¹ : la continuité des conflits entre tribus, l'impuissance du gouvernement tunisien vis-à-vis des incursions territoriales, la position des puissances européennes rivales de la France..., tous ces facteurs ont contribué à accroître l'instabilité de la frontière et à prolonger l'incertitude sur son tracé. Le général Randon, gouverneur général de l'Algérie de 1851 à 1858, imposa un tracé partiel et approximatif

¹ Pour Hélène Blais, « à l'échelle internationale, jusqu'à l'établissement du protectorat tunisien en 1881, l'important est de tracer un trait, tout en ménageant le bey de Tunis et ses soutiens internationaux. Les autorités parisiennes, et notamment le ministère des Affaires étrangères, suggèrent à plusieurs reprises de tout faire pour éviter d'envenimer les conflits frontaliers » (Blais, 2014, p. 207-208).

qui est sans doute celui qui figure sur la carte de la Régence de Tunis de 1857, dressée par le Dépôt de la guerre à Paris sur la base des observations et des travaux cartographiques de Falbe et de Pricot de Sainte-Marie (Monchicourt, 1938, p. 39). Toutefois, les incursions des tribus de part et d'autre de la frontière n'ont pas cessé, comme en témoigne le courrier adressé le 9 mars 1861 par le général Desvaux, commandant de la division de Constantine, au Maréchal Pélissier, gouverneur général de l'Algérie¹ : ce courrier mentionne que des membres de la tribu tunisienne des Fraichich ont « visité la frontière du cercle de Tébessa » et que l'envoi par le Bey de Tunis d'un maghzen en vue de les faire rentrer sur leur territoire n'a encore donné aucun résultat. Le général Desvaux conclut sa lettre en indiquant qu'il y joint un croquis qui comporte à la fois la limite que réclament les Fraichich et la frontière admise depuis 1852 et qui est indiquée sur la carte générale de l'Algérie établie par le Dépôt de la Guerre en 1856.

La situation évolua à la suite du vote par le Sénat français, en avril 1863, d'un *Senatus-Consulte* relatif à la nécessaire fixation du périmètre des tribus algériennes, considérées dès le premier article du texte sénatorial comme propriétaires des territoires qu'elles occupaient de façon permanente et traditionnelle. C'est dans ce cadre qu'une première série d'opérations de délimitation territoriale entre tribus algériennes et tunisiennes fut réalisée de 1867 à 1870².

1.2 – L'intérêt méthodologique d'une étude locale du tracé frontalier

Notre démarche est du même type que celle que proposent H. Blais, F. Deprest et P. Singaravelou dans *Territoires impériaux* : c'est à une échelle locale « très fine » que peuvent être perçues le plus facilement l'hybridation ou l'interférence des logiques de connaissances et d'action ainsi que les « éventuelles contradictions ou mises en compétition » (Blais, Deprest et Singaravelou, 2011, p. 8) entre des acteurs concurrents. Il convient en effet d'insister ici sur l'intérêt que représente l'analyse d'un territoire de dimension réduite si l'on veut observer et comprendre avec précision les relations et les négociations entre les représentants d'intérêts divergents, c'est-à-dire, en l'occurrence et le plus souvent, les populations locales et l'autorité coloniale ou précoloniale. Les auteurs distinguent à cet égard « histoire des espaces coloniaux » et « histoire des spatialités » : l'histoire des espaces coloniaux, c'est simplement celle de leur construction qui suit la conquête, tandis que l'histoire des spatialités concerne, selon une approche anthropologique, les pratiques et les activités des autochtones dans leur espace de vie : leurs déplacements, leur façon d'habiter, l'organisation de leurs relations de voisinage, le mode de gestion de leur territoire... L'attention portée à cette « histoire des spatialités » et donc à l'espace vécu permet de développer la micro-histoire d'un micro-territoire, avant de l'inscrire dans une

¹ Archives nationales de Tunisie, Série historique, carton 212, dossier 232.

² « De 1867 à 1870, ces opérations s'effectuèrent chez les tribus des cercles de La Calle, Sok-Ahras et Tébessa, attenantes à la Kroumirie et aux régions du Kef, de Thala et de Gafsa » (Monchicourt, 1938, p. 40). Voir également Abou-El-Kacim Dellal (2016, p. 19).

histoire et un territoire plus vastes. Cette attention donne la possibilité d'observer dans quelle mesure les frontières sont artificielles (c'est-à-dire, par exemple, réalisées de façon abstraite dans un bureau de l'administration coloniale) ou, au contraire, comment elles résultent d'interrelations et de négociations entre les groupes d'acteurs, dont les uns sont autochtones tandis que les autres sont allochtones.

Cette attention accordée à une étude localisée et concrète concernant le conflit frontalier permet donc de répondre à la question suivante : en quoi l'histoire du processus de démarcation, analysée sur une portion limitée du tracé frontalier, permet-elle de comprendre les conflits et les divergences d'intérêts entre les groupes locaux et la puissance coloniale ? Pour répondre à cette question, il faut prendre en compte les interactions entre savoirs professionnels et savoirs vernaculaires. Cela conduit à évaluer la capacité qu'ont les acteurs indigènes à s'appuyer sur leur propre savoir tout en s'appropriant des savoirs (géographiques et cartographiques) exogènes dans le but de défendre leurs propres intérêts. Par ailleurs, l'élaboration des connaissances géographiques et leur traduction cartographique dépendent en grande partie des contacts que les arpenteurs et les cartographes ont avec ceux qui habitent le territoire et qui, de ce fait, connaissent les lieux qui sont analysés et décrits¹. Considéré du point de vue des savoirs, l'espace colonial est donc un ensemble très diversifié de représentations et de pratiques : la puissance coloniale vient bouleverser les traditions et les cultures locales, mais elle vient aussi les réveiller et les mobiliser ; on observe ainsi la cohabitation – souvent difficile et conflictuelle – de groupes d'acteurs qui ont des intérêts divergents et concurrents.

1.3 – L'attention accordée à la tribu des Fraichich

Dans la ligne de cette approche, et à titre de contribution à l'étude locale du tracé frontalier, nous avons étudié une frontière « en train de se faire » en nous appuyant sur un exemple territorial précis et représentatif qui permet également de voir comment la technique cartographique est utilisée². Pour ce faire, nous avons choisi d'analyser les conflits frontaliers relatifs à la tribu des Fraichich, dont le territoire couvre les régions de Thala, de Kasserine et de Fériana. Les Fraichich ont représenté l'une des grandes tribus semi-nomades, cavalières et guerrières de la Haute steppe occidentale de la Tunisie. Gabriel Camps et André Martel évoquent une tradition selon laquelle les Fraichich se considèrent comme autochtones et estiment même avoir peuplé leur région depuis les origines, contrairement à d'autres tribus berbères qui se donnent une origine orientale (Arabie et Yémen) ou occidentale (Maroc et Sahara occidental) (Camps et Martel, 1997, p. 2 930-2 931).

1 Ainsi, Hélène Blais note que « la cartographie de l'Algérie est nécessairement une œuvre collective : « Les officiers des services topographiques s'appuient fréquemment sur les archives des bureaux arabes, dont ils louent généralement la qualité du renseignement et l'actualité des données » (Blais, 2014, p. 121-122) ; voir aussi le chapitre 4 de l'ouvrage : « Du bon usage des savoirs vernaculaires » (p. 153-196).

2 Une première étude de ce cas a été réalisée dans notre ouvrage (Baïr, 2016).

Villes et tribus tunisiennes : 1881



Source : Carte d'André Martel (cf. Camps et Martel, 1997, p. 2 931).

Ces deux historiens de l'Afrique du Nord notent que les Fraichich pratiquent un nomadisme pastoral mais font aussi la culture de céréales. Avant l'intervention française et l'instauration du Protectorat, les Fraichich furent souvent en lutte contre la tribu d'Ouled Yahia Ben Taleb et ses fractions du côté algérien, telles que les Mzergaa, Abadla, Mgârsa, Hemaidia et Twaybia¹, ainsi que contre la tribu des Némemcha, à l'ouest, et celle des Hamama, au sud. La carte suivante montre l'emplacement de la tribu des Fraichich.

2 – Les Fraichich et le processus cartographique

2.1 – Le croquis des autorités françaises

Le croquis initial du territoire des Fraichich auquel fait référence le général Desvaux dans son courrier de mars 1861 au gouverneur général de l'Algérie a été établi à Constantine

¹ Archives nationales tunisiennes, Série historique, carton 212, dossiers 229 (f. 116) et 232.

par les autorités françaises d'Algérie à la demande, précisément, du gouverneur général, à la fin des années 1850 ou au tout début des années 1860. Ce travail cartographique est une synthèse des connaissances qui ont été rassemblées autour de la frontière ; il a pour objectif de mieux contrôler cette zone en tension. Ce croquis, établi à l'échelle 1/2 000e, représente la partie de la frontière sur laquelle porte le litige ; il fait apparaître deux frontières alternatives : le premier tracé (en rouge¹) est proposé par les autorités françaises, tandis que le second (en vert) traduit les propositions des Fraichich².

Délimitations « concurrentes » du territoire des Fraichich établies par les autorités françaises



Source : Institut supérieur d'histoire du mouvement national (ISHMN), Archives nationales d'Outre-Mer (ANOM), Série 25H Tunisie, carton 25H10, dossier 2, folio 428. Pour la commodité de la lecture, le titre et la légende – qui figurent dans la carte originale – ont été réécrits par Houda Baïr, et les couleurs ont été ajoutées aux tracés.

Ceux qui ont réalisé ce croquis ont présenté les indices topographiques, tels que les accentuations du relief, indiqué par des hachures, avec plus au moins de précision. Le

Nous avons ajouté les couleurs dans le seul but de rendre la carte plus lisible. Nous ne disposons que d'une 1 photocopie de la carte originale ; nous n'avons donc pas connaissance des éventuelles couleurs initialement utilisées ; sur la carte originale, les deux tracés ont été distingués par des traits discontinus différents. Ces tracés empruntent les éléments topographiques. Le tracé proposé par les Français part de Aïn El Bey 2 et Aïn Sedjra, puis il tourne légèrement vers l'est, passe par Fej El Mouhid [Foum el Mouad], Beni Jalia [Bou Falia], Djebel Thameur, Oued Bou Dries, Guarâ El Azran, Aïn Oum Ali, avant de se diriger au sud vers la région du Khanguet El Safsaf. Le tracé réclamé par les Fraichich se situe nettement plus à l'ouest

réseau hydrographique a été dressé comme indice partiel de démarcation du territoire et comme éventuel obstacle à la circulation. Une importance particulière a été accordée aux toponymes, écrits avec une taille qui varie selon l'importance du phénomène représenté. Les itinéraires à partir de l'Algérie servent à se repérer. Les tribus, y compris celle des Fraichich, sont fixées dans le territoire représenté ; si leur nom est à peine visible, c'est sans doute du fait qu'en l'absence du document original on ne dispose plus que d'une copie.

2.2 – La double arabisation du croquis

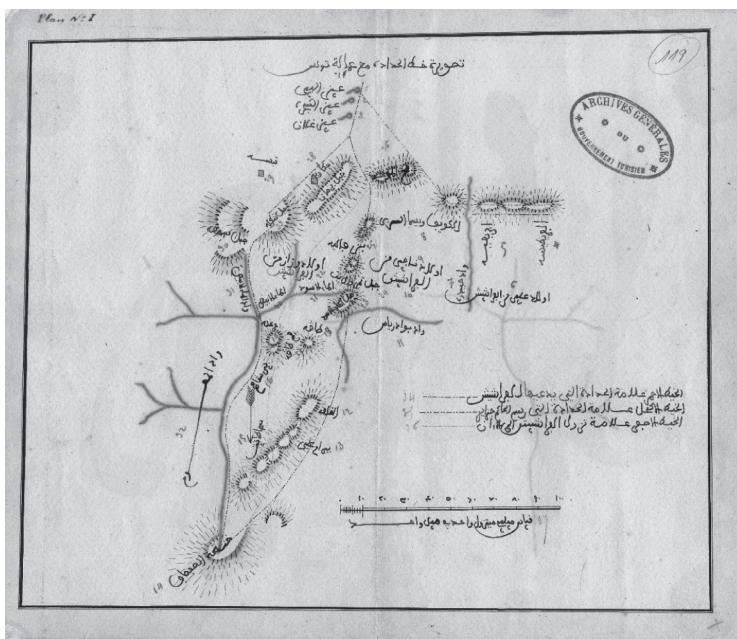
Ce croquis a, par la suite, fait l'objet d'une arabisation par des représentants de la tribu des Fraichich. Cela signifie que ces acteurs non seulement ont compris la technique cartographique, mais qu'ils ont également été en mesure de l'intégrer dans leurs réflexions pour la mettre au service de leur propre stratégie. Plus précisément, l'arabisation du document cartographique initial a donné lieu non pas à une, mais, à deux nouvelles cartes, qui ont été distinguées sous le nom de « plan n° 1 » et « plan n° 2 »¹. Sur ces plans, il n'y pas d'indication de date. Il ne nous a pas non plus été possible de déterminer quels ont été les auteurs de ces plans arabisés, ni d'ailleurs de comprendre les raisons pour lesquelles l'arabisation a donné lieu à une double version (la seconde vi sait-elle à compléter ou à corriger la première ?) alors qu'il n'existe qu'un seul croquis en français. Ils ont reproduit les deux limites représentées dans le croquis des français. Le tracé réclamé par les Fraichich, et qui se situe nettement plus à l'ouest, représente leur demande sur la base d'actes de propriété relatifs au territoire revendiqué dans lesquels ils décrivent avec précision les éléments topographiques de fixation des limites territoriales. C'est le cas, notamment, de l'acte de propriété rédigé sous l'autorité du juge des Fraichich, qui y a apposé son cachet, et qui est décrit par deux préfets de la tribu avec leurs propres cachets et signatures². La limite que les Fraichich réclament sépare leur territoire de celui d'Ouled Yahia Ben Taleb et de ses fractions du côté algérien, ce qui traduit leur volonté de confirmer la légitimité de leur propriété. Il est à noter que ceux qui ont procédé, dans l'un et l'autre « plans », à l'arabisation du croquis français ont ajouté de nouveaux éléments ainsi qu'une troisième ligne – intermédiaire –, qui ne figure pas sur la carte française et qui concerne la zone où les Fraichich ont

1 Ces plans sont accompagnés d'actes de propriété rédigés et signés par des représentants des Fraichich, qui y montrent les limites de leur territoire en concordance avec ce qui est représenté sur les « plans » (Archives nationales de Tunisie, Série historique, carton 212, dossiers 232 et 229).

2 Ce tracé réclamé par les Fraichich part de Fritissa, El Brabsia et El Kouif (noms qui ne sont pas portés sur le croquis représenté par les Français parce que ces lieux sont à l'est du tracé et donc loin du territoire de conflit). Le tracé se prolonge vers l'ouest, passe par Aïn Ghelen, Aïn El Bey et Aïn Sedjra, arrive au Khengeuet Tamouka et passe ensuite entre Djebel Bou Roman et Djebel Eddekan. Au sud du Khengeuet Tamouka, ce tracé suit Djebel Bou Djellal, qui est situé à l'ouest des cours d'eau El Aouan et Elma Labiod, passe ensuite à Trik Khalifat, Khanguet Edhbaâ, Djebel bir Elaâtsar, tourne un peu sur Teelel Eljoufi, passe à Abtita et Edoualja, au nord de Mibess, continue sur Djebel El Klalah, Falta Essedoss, Edhfira (Dhafria), au nord du pays de Nefta, et continue sur Bou Nab et Erakaâ. C'est ce tracé qui constitue la limite entre l'Algérie et la Tunisie ; ces éléments topographiques ne sont pas tous indiqués sur le document cartographique. Source : Archives nationales de Tunisie, Série historique, carton 212, dossier 229.

installé certains de leurs camps. Il ne s'agit donc pas d'une simple traduction. Ce procédé mérite de retenir l'attention : il montre en effet que les auteurs tunisiens ont perçu dans cette technique cartographique, pourtant sans doute assez nouvelle pour eux, un outil pertinent pour défendre leurs intérêts territoriaux et leur implantation. On peut voir dans cette pratique à la fois une forme de mise en œuvre de leurs propres connaissances et, sans doute surtout, un mode d'indigénisation ou d'intégration du savoir communiqué par les autorités françaises. Cette pratique présente un intérêt particulier si on la compare avec celle qui a cours au Maghreb et en particulier en Algérie, compte tenu, par exemple, des observations faites par Hélène Blais sur la collaboration des chefs kabyles avec les topographes français : ces chefs « font-ils des cartes ? Dressent-ils des itinéraires ou des croquis de localisation ? [...] On n'en trouve pratiquement pas de mentions dans les sources militaires, et quasiment jamais sur les cartes » (Blais, 2014, p. 163). L'auteur fait l'hypothèse selon laquelle cette absence de mentions peut simplement résulter du désir des topographes de s'attribuer à eux seuls la totalité du travail...

Carte arabisée des Fraichich : carte désignée comme plan «n° 1»

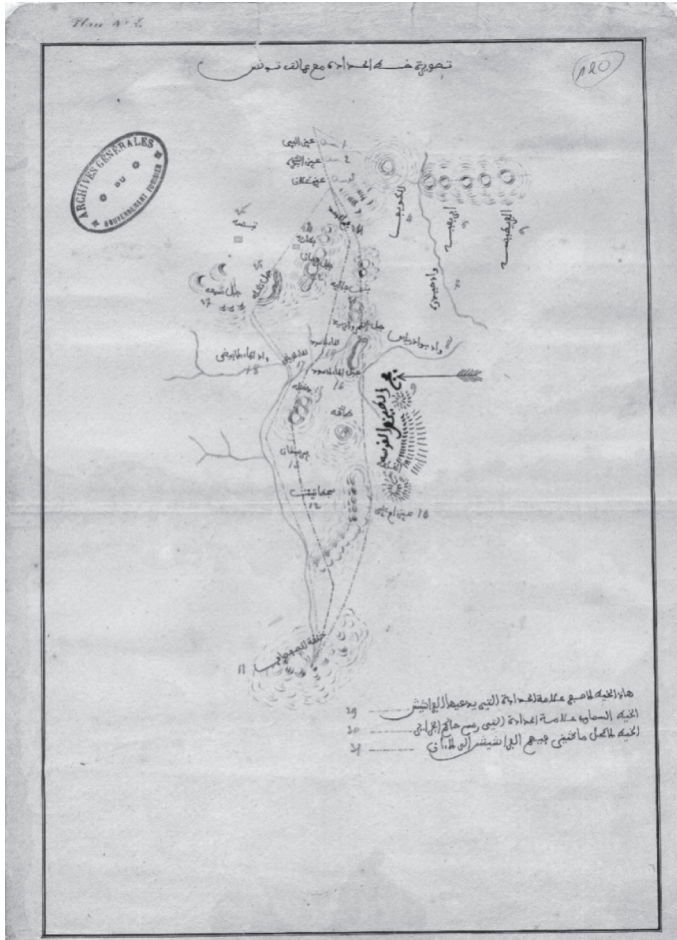


Source : Archives nationales de Tunisie, Série historique, carton 212, dossier 229, f. 119.

La comparaison des deux plans arabisés fait apparaître des différences significatives, qui se situent d'abord au niveau de la toponymie : le « plan n° 1 » offre plus de précision dans la position des toponymes et la localisation des sites. On observe aussi, entre les

deux croquis, une différence de couleur entre les trois tracés de limites ainsi qu'une différence d'écriture, ce qui paraît indiquer que ces deux plans arabisés ont été réalisés par des personnes différentes. En outre, le relief a été dessiné par des hachures dans le « plan n° 1 », alors qu'il est représenté d'une manière plus sommaire et rapide dans le « plan n° 2 ». L'ajout, sur chacun des deux plans arabisés, d'éléments topographiques et toponymiques traduit une bonne connaissance du terrain par les Fraichich.

Carte arabisée des Fraichich : carte désignée comme plan « n° 2 »



Source : Archives nationales de Tunisie, Série historique, carton 212, dossier 229, f. 120.

À cet égard, on observe dans le « plan n° 1 » l'indication des positions territoriales de sous-populations Fraichich, telles que Ouled Ali, Ouled Neji, Ouled Ouzez, indication qui ne figure pas sur le « plan n° 2 », ni d'ailleurs sur celui que les Français ont

initialement réalisé. Notons enfin une différence d'échelle entre les deux plans : l'échelle du « plan » n° 2 correspond à celle du croquis réalisé par les Français alors que celle du « plan n° 1 » a le mille pour unité de mesure. Les différences entre les deux plans arabisés doivent toutefois être considérées comme moins importantes que le processus même d'arabisation ; ce processus, en effet, montre une attitude active des populations locales qui se manifeste par la traduction du français en arabe ainsi que par des ajouts ou des modifications apportées au croquis français de départ.

Le fait d'inscrire de nouvelles délimitations territoriales a évidemment pour objectif d'affirmer l'ancienneté de la présence des populations Fraichich sur le territoire : on peut y voir la preuve d'une forte identité territoriale et d'une mémoire collective provenant d'un long ancrage dans la région. Cet ancrage semble confirmé dans l'évocation, par G. Camps et A. Martel, de l'origine très ancienne de cette tribu, comme cela a été mentionné plus haut. Un tel mode d'intervention dans la controverse territoriale est sans aucun doute l'expression du désir des Fraichich de montrer qu'ils n'ont pas dépassé les limites de leurs campements et que les autorités françaises doivent donc les considérer comme les propriétaires de plein droit du territoire qu'ils occupent... Comme le note Isabelle Laboulais, le contexte de la conquête – ou plutôt, dans ce cas, de la pré-conquête –, donne un caractère très fort aux questions de territorialité ; ce contexte contribue à faire de la carte un outil stratégique dans la prise de contrôle de l'espace ; on accorde en effet à la carte une valeur d'argument majeur et même de preuve quasi absolue du droit d'occupation ou de domination (Laboulais-Lesage, 2004, p. 9).

3 - La carte, outil de confrontation et de « négociation »

3.1 – La carte est révélatrice d'intérêts divergents

Cette étude d'un exemple singulier du tracé d'un tronçon frontalier montre à la fois la nature du conflit territorial et la méthode des moyens employés. Les autorités françaises estiment que les Fraichich continuent à dépasser les limites frontalières fixées au cours des années 1850. Comme elles veulent protéger le territoire des tribus algériennes, territoire qui est aussi désormais « leur » territoire colonial, elles « négocient » – dans un rapport de forces qui leur est favorable – un tracé frontalier avec les tribus situées en Tunisie. De leur côté, les représentants de la population autochtone cherchent à savoir et à comprendre, sur la base de cartes dont elles prennent connaissance, comment les autorités françaises ont réalisé la représentation du territoire qui fait l'objet d'un désaccord et, si possible, d'une « négociation ». Ces représentants qui ont arabisé le croquis établi par des autorités françaises cherchent ainsi à défendre leur point de vue en se plaçant eux-mêmes sur le terrain des connaissances techniques de leurs adversaires. La ligne proposée par les Fraichich (il s'agit de la « troisième ligne », dont on a vu qu'elle a été ajoutée sur le croquis des Français traduit en arabe pour

montrer la position de leur campement) vise à défendre un territoire plus large que celui que les Français leur proposent. On sait que la technique cartographique n'est pas totalement nouvelle pour les tunisiens¹. Ce qui, en revanche, apparaît comme véritablement original pour la Tunisie du XIXe siècle, c'est la contribution qu'apportent des responsables politiques ou des acteurs sociaux dans la représentation cartographique de l'espace local grâce à l'influence des méthodes et des techniques « importées » par des Européens.

Il est particulièrement intéressant d'observer que les divergences d'intérêts persistent après l'établissement du Protectorat en Tunisie, alors même que c'est la même puissance coloniale qui est devenue maîtresse des lieux des deux côtés de la frontière et que, dès lors, le problème frontalier devenait normalement une simple question « intérieure » de la politique française en application du Senatus-Consulte de 1863. En fait, les litiges et les conflits persistèrent, et des commissions examinèrent les divers tronçons de la frontière tuniso-algérienne de 1881 à 1902, date du règlement du différend des limites. Au vu des deux décennies qui ont été nécessaires pour régler la question des confins algéro-tunisiens dans le Tell et la Steppe, Charles Monchicourt conclut en toute logique que « c'est une tâche délicate que d'assigner en toute équité, à des tribus, des limites qu'elles ne devront jamais franchir » (Monchicourt, 1938, p. 50). Ce rôle des conflits dans la délimitation des frontières est fréquent : ainsi, la longue frontière du Niger et du Nigéria tient compte des rapports de forces locaux au moment de la colonisation (Lefebvre, 2004, p. 21).

3.2 – La carte est la résultante d'une interférence et d'une hybridation des savoirs

Dans le cas du conflit frontalier que nous venons d'examiner, on peut se demander si le croquis réalisé par les Français a bénéficié, surtout en ce qui concerne le travail de terrain, de la contribution de membres de la population locale ; la question mérite d'être posée puisque la colonisation de l'Algérie voisine a été engagée une trentaine d'années plus tôt et que les topographes français ont ainsi pu disposer d'une longue période d'investigation. Toutefois, la longueur de cette période ne supprime pas à elle seule les difficultés liées, par exemple, à la langue, qui constitue un véritable obstacle et qui a donc pu conduire les topographes français à solliciter l'aide d'acteurs locaux en vue de compléter leurs informations de base. On ne saurait non plus exclure l'hypothèse d'un vrai travail coopératif, de nature interculturelle, entre les autorités françai-

¹ Selon Mounira Chapoutot-Remadi, les principaux auteurs des premières cartes islamiques sont des géographes du Xe siècle. Ce premier corpus, œuvre d'une véritable école cartographique, constitue « l'atlas du monde de l'Islam ». La cartographie arabe franchit une étape importante grâce à al-Idrissi (1100-1166), qui eut une influence jusqu'au XVIe siècle ; les cartes des côtes apparaissent au XIIIe siècle. Des membres de la famille des Charfi, de Sfax, ont également développé le savoir géographique ; dans un objectif d'abord commercial, ils ont surtout dressé des cartes de la Méditerranée et du monde du XVIe au XVIIIe siècle (Chapoutot-Remadi, 1995, p. 84-95).

ses et la population locale¹. Cette hypothèse pourrait être d'autant plus fondée qu'un conflit opposait les Fraichich à la tribu Ouled Sidi Abid, du côté algérien, ainsi qu'à la tribu d'Ouled Yahia Ben Taleb et à ses fractions². Dès lors, une collaboration n'est pas à exclure entre, d'une part, ces tribus en conflit contre les Fraichich et, d'autre part, les autorités françaises. Il est à noter que les Français ont aussi pu se servir des actes de propriété rédigés par les Fraichich et relatifs à leur territoire, pour réaliser le travail cartographique.

En tout état de cause, les échanges ont probablement été bilatéraux : les autochtones situés du côté algérien et du côté tunisien ont pu emprunter d'utiles informations aux voyageurs et aux cartographes occidentaux, qui se sont eux-mêmes appuyés sur des savoirs autochtones. Le fait d'arabiser des cartes est en lui-même une forme spécifique d'interférence de savoirs. D'une certaine façon, à cet égard, on pourrait établir un certain parallèle entre cette hybridation ou cette interférence des savoirs et ce qui a été réalisé au milieu du XIXe siècle dans le cadre de l'École polytechnique du Bardo (1840-1862). La création de cet établissement, où ont été implantées de nouvelles disciplines comme la cartographie, s'inscrit parmi les réformes modernisatrices engagées par Ahmed Bey, qui a porté une grande attention à l'évolution de l'armée et aux institutions militaires et, de ce fait, à la formation des cadres selon de nouvelles méthodes. Ahmed Bey a ainsi demandé à des militaires européens d'apporter leur contribution à ce processus innovateur, qui a comporté précisément une solide formation des élèves officiers à la méthode et à la technique cartographiques (Baïr, 2008). En des termes actualisés et dans une conception plus large des transferts de savoirs, Imed Melliti s'interroge sur les modalités selon lesquelles on peut aborder aujourd'hui la question de l'intégration et de l'appropriation des sciences sociales dans les sociétés postcoloniales et en particulier en Tunisie, y compris du point de vue des implications linguistiques (Melliti, 2012).

La réalité du fait colonial ou précolonial conduit à prendre en compte ce qu'Hélène Blais appelle l'« intelligence de l'espace » (Blais, 2005, p. 312). Cette « intelligence » caractérise les populations autochtones, en particulier en contexte de défense de leur territoire, et donc de protestation et de négociation. Camille Lefebvre et Isabelle Surun ont montré comment des savoirs rapportés par les explorateurs de l'Afrique au XIXe siècle ont pour origine des informateurs indigènes ; elles reconnaissent à ces derniers un sens de l'orientation et une capacité de travail surprenants (Lefebvre et Surun, 2012).

1 La plupart des cartes qui ont été réalisées au XIXe siècle par des Européens pour représenter des territoires étrangers montrent que ces cartographes ont été aidés par des autochtones pour compléter leurs travaux. Voir, à titre d'exemples, Blais (2014), Baïr (2009 et 2016), Lefebvre et Surun (2008), et Raj Kapil (1997, p. 1 153-1 180).

.116 .f .229 dossier ,212 Archives nationales de Tunisie, Série historique, carton

Conclusion

L'implication d'une tribu dans la fixation d'une partie d'un tracé frontalier entre deux territoires nationaux est riche d'au moins trois enseignements. Le premier concerne la distinction que la cartographie permet d'opérer entre la notion d'espace et celle de territoire. À cet égard, le processus d'établissement de la frontière est au fondement de la construction de l'État, non seulement parce que la frontière délimite le périmètre au sein duquel le pouvoir s'exerce, mais aussi parce qu'elle contribue à édifier une identité nationale (Nordman 1998, p. 511). Lorsque cette frontière concerne des populations locales, elle renforce l'identité territoriale : ces populations, en effet, n'habitent pas un espace neutre, mal défini ou abstrait mais un territoire particulier et riche de ses traditions, de sa culture et de ses savoirs, un territoire identifié, inventorié et décrit, mais aussi, éventuellement, un territoire qu'elles ont eu à défendre et à protéger, et qui a donc beaucoup de prix à leurs yeux. C'est en ce sens que les conflits frontaliers ont renforcé l'identité territoriale. D'une certaine façon, l'outil cartographique permet ainsi aux Fraichich d'« inventer » ou de « réinventer » leur territoire, notamment en le délimitant et en le nommant. Dans ce mouvement d'appropriation et d'identification, la carte joue en effet un rôle d'intermédiaire et de support matériel figuratif qui se situe entre la représentation mentale et le territoire vécu ; de la sorte, elle apporte sa contribution au passage de l'espace au territoire.

Le deuxième enseignement est lié au processus de colonisation, dans la mesure où l'« expérience » qu'a représentée pour les autorités françaises et pour les Fraichich la démarcation des territoires algérien et tunisien prend place dans un contexte qui est fortement marqué par ce processus. Bien que la fixation de la frontière soit d'abord destinée à définir et à protéger le territoire de l'Algérie et de ses tribus par les autorités françaises, on ne saurait ignorer le projet futur de ces autorités d'occuper aussi la Tunisie. Pour ce faire, elles disposent des informations fournies depuis le début du XIXe siècle par des voyageurs explorateurs envoyés sur le terrain pour effectuer des travaux d'investigation et de cartographie³. On peut donc supposer que l'engagement du processus du tracé frontalier entre l'Algérie et la Tunisie s'inscrit en partie dans cette perspective : le projet de colonisation de la Tunisie suppose en effet une bonne connaissance du terrain, et, en retour, cette bonne connaissance devient elle-même un facteur de colonisation, d'autant que la France ne pouvait accepter l'installation d'une autre puissance européenne à côté de ses possessions algériennes. Il ne faut voir dans le conflit des Fraichich avec les autorités françaises qu'un épisode particulier dans un processus long et complexe : ce conflit est représentatif de ceux qui se sont déroulés tout le long de la frontière, tout particulièrement dans le Tell et dans la Steppe.

Enfin, l'étude de cas que nous avons retenue en matière de cartographie d'un tronçon

3 Pour plus d'informations, voir notre ouvrage :

du tracé frontalier entre la Tunisie et l'Algérie nous permet d'aborder une question qui est largement posée : la « modernité » est-elle seulement dérivée de l'Occident ou participe-t-elle également de la contribution originale et irremplaçable des acteurs indigènes ? Cette étude de cas éclaire en effet le regard que des autochtones portent notamment sur les sciences sociales et le rapport qu'ils peuvent engager avec elles ; elle illustre ainsi quelques-unes des phases du processus qui a conduit à la cartographie du territoire tunisien au cours du XIXe siècle. La cartographie est associée au développement des États modernes; en contexte notamment de colonisation, elle est le résultat d'une interférence et d'un échange des savoirs occidentaux et autochtones: le rôle des uns est associé à celui des autres. Dans un processus plus large, la protection et la promotion de la « modernité tunisienne » supposent une bonne lecture et une mise en évidence de ce qui a été réalisé au cours de l'histoire nationale, afin de diagnostiquer les facteurs de retard et les opportunités de développement.

Bibliographie

- Bair, H. (2016). Cartographie et représentations de l'espace en Tunisie au XIX^e siècle (1830-1881). Pessac, Presses de l'Université de Bordeaux.
- 1832). Le travail de Falbe en-Bair, H. (2009). La première carte moderne de Tunis (1831 contexte ». *Cyberge*. *European Journal of Geography*, article 474. Page consultée le 17 juillet 2016, sur <http://www.cyberge.eu/index22716.html>
- Bair H. (2008). L'expérience cartographique de l'École polytechnique du Bardo au milieu du XIX^e siècle. Tunis, Université de Tunis, Faculté des Sciences humaines et sociales, Publications du Laboratoire DIRASET Études-Maghrébines (ouvrage en arabe).
- Blais, H. (2014). *Mirages de la carte. L'invention de l'Algérie coloniale*. Paris, Fayard.
- 1845.-Blais, H. (2005). *Voyages au Grand Océan. Géographies du Pacifique et colonisation, 1815* Paris, Éditions du CTHS.
- Blais, H., Deprest, F. & Singaravelou, P. (Eds.). (2011), « Introduction. Pour une histoire spatiale du fait colonial ». Dans H. Blais, F. Deprest et P. Singaravelou (dir.), *Territoires impériaux. Une histoire spatiale du fait colonial*. Paris, Publications de la Sorbonne.
- Braudel, F. (1949). *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*. Paris, Armand Colin.
- Camps, G. & Martel, A. (1997). « Fraichich », *Encyclopédie berbère*. Aix-en-Provence, Édusud, t. 19.
- Chapoutot-Remadi, M. (1995). « Les Charfi et la cartographie ». Dans Hassen Annabi, Mounira Chapoutot-Remadi et Samia Kamarti (dir.), *Itinéraire du savoir en Tunisie. Les temps forts de 95.-l'histoire tunisienne*. Alif, Les Éditions de la Méditerranée, Paris, CNRS Éditions, p. 84
- Dellal, Abou-El-Kacim (2016). « Tableau géographique de la frontière de l'Algérie ». *Revue des études humaines et sociales -A/ Sciences économiques et droit*, n° 15.
- Kapil, Raj (1997). « La construction de l'empire de la géographie. L'odyssée des arpenteurs de Sa Très Gracieuse Majesté, la reine Victoria, en Asie centrale ». *Annales. Histoire, sciences sociales*, 180. 1-153 n° 5, 1997, p. 1
- Laboulais-Lesage, I. (2004). « Introduction ». Dans Isabelle Laboulais-Lesage (dir.), *Comblant les blancs de la carte. Modalités et enjeux de la construction des savoirs géographiques (XVII^e-XX^e siècle)*. Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg.
- Lefebvre, C. (2004). « Histoire des frontières du Niger ». *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 73, p. 24.
- Lefebvre, C. & Surun I. (2008). « Exploration et transferts de savoir : deux cartes produites par des Africains au début du 19^e siècle ». *Mappemonde*, n° 92.
- Melliti, I. (2012). « Indigénisation des sciences sociales en Tunisie : un malentendu ? ». Dans Sihem Najjar (Ed.). « *L'anthropologie face aux nouveaux enjeux éthiques* », *Maghreb et sciences* 140.-sociales 2011. Marges, normes et éthique. Tunis, Paris, IRMC-L'Harmattan, p. 129
- Monchicourt, C. (1938). « La frontière algéro-tunisienne dans le Tell et dans la Steppe ». *Revue africaine*, vol. 82.
- Nordman, D. (2006). « Les sciences historiques et géographiques dans l'exploration scientifique

de l'Algérie (vers 1840-vers 1860) ». Dans H. Blais et I. Laboulais (Eds.), Géographies plurielles. 1850.-Les sciences géographiques au moment de l'émergence des sciences humaines (1750-1850).-Paris, L'Harmattan, p. 235

Nordman, D. (1998). Frontières de France. De l'espace au territoire, XVI^e - XIX^e siècle. Paris, Gallimard (Coll. « Bibliothèque des histoires »).

54.-Nordman, D. (1998). « La géographie, œil de l'histoire ». Espaces Temps, vol. 66, n° 1, p. 44

